

Présents : Elus : Jérôme Falletti, Grégory Basin
Membres du comité de quartier : 25 présents – 2 excusés – 22 absents
M. MADELON directeur des services techniques.

OBJET	PRECISIONS DE LA COMMUNE
EXTINCTION NOCTURNE	
Sujet abordé pour avoir un retour des habitants sur l'extinction nocturne de l'éclairage public, en place depuis octobre 2021.	La commune travaille également sur l'extinction des commerces et entreprises.
☺ C'est bien, ça permet de voir les étoiles.	La commune a effectivement beaucoup de remontées positives et assez peu de négatives.
☹ Ce serait bien que d'autres aussi fassent des efforts : exemple le terrain de foot. Il est allumé souvent ½ heure avant que les joueurs ne soient sur le terrain et il reste allumé souvent plus de 20 minutes après.	Le message sera passé aux clubs de foot d'allumer et d'éteindre au plus près de leurs besoins.
Pourquoi éteindre complètement ? pourquoi ne pas juste baisser l'intensité ? et cibler certaines rues	Nous avons environ 2000 points lumineux sur La Ravoire, gérés par une cinquantaine de boîtiers de contrôle. Un boîtier commande donc plusieurs rues, dont des parties de rues. Adapter l'alimentation à une rue revient à refaire tout le câblage des candélabres, ce qui n'est pas envisagé. La commune de La Ravoire était une des dernières communes de l'agglomération à ne pas être passée en extinction nocturne, l'extinction de l'ensemble de la commune évite donc de passer par une phase de travaux couteuse.
OAP DE JOIGNY	
Présentation du projet de lotissement (voir plan en annexe) déposé en mairie.	ce sera essentiellement des maisons individuelles et du petit collectif en bord d'entrée de lotissement. L'emplacement des maisons sur chaque lot est à titre indicatif. C'est une projection du lotisseur pour montrer une vue d'ensemble. Chaque permis de construire précisera l'emplacement exact de la construction, l'architecture et les stationnements de chaque lot.

Pourquoi a-t-il fallu faire un constat d'huissier ?	C'est le pétitionnaire qui s'en est occupé ; surement pour le constat de la mise en place du panneau sur le terrain.
La sortie de ce lotissement se fera rue de Joigny , route classée en VIC (voirie d'intérêt communautaire) et gérée par Grand Chambéry - Y aura-t-il une priorité à droite pour cette rue sortant du lotissement ?	Ce n'est pas encore décidé. L'avantage d'une priorité à droite est que les véhicules sur la rue de Joigny devront ralentir à cause de cette priorité
Quid de l'impasse dans ce lotissement si construction chez Oliva ? (voir impasse à gauche sur le plan annexe 1)	L'OAP prévoit un lien entre les deux zones urbanisées à terme.
Inquiétude sur les habitations de l'entrée du lotissement et le risque que les gens débordent leur stationnement et se garent rue de Joigny.	Chaque permis de construire ne pourra être délivré que s'il respecte les règles du PLU, notamment quant au nombre de places de stationnement.
Inquiétude sur la proportion de logements sociaux	Le projet est conforme à la loi et au règlement du PLUi.
Il y a encore des gros camions qui passent dans cette rue de Joigny et notamment ceux de la déchetterie.	La voie est interdite aux plus de 7,5 tonnes – La commune rappellera ce point à Grand Chambéry en tant que gestionnaire de la déchetterie.
Ressenti des habitants sur le trafic « élevé » dans cette rue – les habitants ont compté 2000 véhicules/jour dans un sens de circulation.	Effectivement, il y en a même un peu plus, environ 3 000 par sens, soit 6 000 véhicules/jour (de semaine) dans les deux sens – ce qui n'est pas considéré comme un trafic spécialement « important » pour une route bi-directionnelle. Le trafic peut être considéré comme « soutenu » autour de 10 000 véhicules/jour. A titre d'exemple : pré Renaud supporte 16.000 véhicules/jour et la VRU 100.000 véhicules/jour.
Ressenti des habitants : les voitures roulent trop vite et personne ne respecte le 30 km/h	Le radar pédagogique mesure les véhicules en amont du radar, ce qui permet d'enregistrer la vitesse des véhicules avant d'arriver à la hauteur du radar, et ce, dans les 2 sens. Lors des différentes mesures effectuées en 2021, la vitesse moyenne constatée de tous les véhicules est de 37 km/h. Lors de la dernière campagne de 09/2021, sur les presque 18 000 véhicules enregistrés, moins de 700 ont roulé à plus de 50 km/h, soit moins de 4%. Cependant, ces véhicules donnent une sensation que « les voitures » roulent trop vite alors qu'en réalité, ce n'est qu'une petite partie.

AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE MYANS	
<p>Remarques des présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans cette route, on ne se croise pas à 2, - Ce serait bien de créer des places de stationnement, - Le marquage au sol sera-t-il prévu ? - L'alternat, juste avant le virage, est peut-être mal placé ?serait-ce judicieux de l'avancer de 10 ou 20 mètres – ça permettrait de voir ce qui arrive en face - On voit mal les quilles réfléchissantes 	<p>Une réunion sur site avec les habitants de la route de Myans sera organisée sur site avant l'été afin de voir, in situ, les diverses solutions possibles</p> <p>La prochaine fois, signalez-le aux services techniques (voir annexe 2). Les services techniques de la mairie vont aller vérifier s'il n'y a pas eu de vandalisme à cet endroit</p>
AMENAGEMENT RUE DU PRE JOLI	
Les grilles d'évacuation des eaux pluviales sont pleines de feuilles	La prochaine fois, signalez-le aux services techniques (voir annexe 2). Une équipe des services techniques se rendra sur place pour constat et action
Les Lycéens se servent des gabions comme poubelles	
<p>Certains jeunes ont pris des pierres dans les gabions et les ont jetées vers les habitations</p> <p>Certains parents de jeunes du lycée stationnent n'importe comment le midi</p>	Il faut prévenir la Police (composez le 17 pour action immédiate et doubler par un mail à police-municipale@laravoire.com) pour conserver une trace et permettre à Monsieur Basin, qui fait partie du conseil d'administration du Lycée de faire remonter tout signalement faits aux services techniques ou à la police.
Certains habitants trouvent les gabions gênants (trop serrés), d'autres les trouvent trop espacés et proposent de les resserrer	Une réunion sur site avec les habitants de la rue du Pré Joli sera organisée sur site avant l'été afin de voir, in situ, les diverses solutions possibles.
☺ les gabions permettent de réguler le stationnement sauvage et la vitesse	
☹ des petits enfants ne sont pas visibles quand ils sont derrière un gabion	
Pourrait-on rajouter des panneaux d'alternat et plus des gabions ?	

REMARQUES DES HABITANTS	
Au niveau de la piste cyclable, des quilles sont cassées rue du pré Joli	La prochaine fois, signalez-le aux services techniques (voir annexe 2). Une équipe des services techniques se rendra sur place pour constat et action.
Au 100 rue Marcoz, le fil du téléphone pend suite à l'élagage d'un arbre.	
Le passage piéton au croisement rue du pré Joli et des Belledonnes, sur la rue Belledonnes est un point chaud. Même un papa avec poussette se fait frôler dangereusement – solution ? plateau traversant ? traces colorées au sol ? Pourquoi ne pas baisser la vitesse rue des Belledonnes entre le Lycée et le feu de médipole ? Pourquoi la limite est-elle à 70 km/h ?	C'est une route gérée par Grand Chambéry. L'agglomération a peint une bande d'arrêt à 5 mètres du passage piéton pour améliorer la sécurité. Un aménagement complémentaire pourrait être envisagé pour une meilleure visibilité ? Ce secteur est hors agglomération et était perçu comme une transition depuis la sortie de ville. Le coté non construit côté Ouest ne permet pas une perception urbaine. Dans cette zone achetée par CGLE, des bureaux et commerces sont prévus (un peu comme dans la zone de Médipôle). La création d'une sortie supplémentaire permettra d'abaisser la vitesse à 50 km/h.
Quand l'herbe est coupée, il se passe un temps trop long ensuite pour le passage de la balayeuse. Du coup, le vent réparti l'herbe ailleurs.	La balayeuse (*) passe 3 fois par an. L'herbe est coupée en amont du passage de la balayeuse (45 kilomètres en 15 jours). Du coup, certaines rues ont des temps de passage entre la coupe et le balayage plus ou moins long en fonction de la météo. (*) La balayeuse est celle de Barberaz, louée par la commune.
Le prochain lotissement sortira t'il rue des Carpinelles ? ça risque de faire plus de trafic.	Le permis de construire est en cours d'instruction.
Les poubelles au niveau du lavoir sont mal placées : elles sont près d'un élément de patrimoine qui devrait être mis en valeur et pas accolé à des poubelles !!! De plus, elles débordent régulièrement Ne peut-on pas les positionner 300 mètres plus loin ?	La commune signalera le débordement à Grand Chambéry, gestionnaire du ramassage des déchets, pour surveiller ce point de collecte. Cependant, en général, les points de collecte sont calibrés pour être pleins le jour du ramassage. Le passage se fait normalement une fois par semaine.

Y a-t-il des places de stationnement prévues pour le terrain de Rugby ?	Oui c'est prévu.
Quid de la propreté du camp des gens du voyage ? Quid de la pollution des sols ?	Le Maire Alexandre Gennaro, rencontre fréquemment le responsable du camp. Un nettoyage a été fait et une demande a été faite pour que ce soit récurrent. Notez que le sujet est suivi également avec la préfecture et Grand Chambéry (qui gère les gens du voyage sur l'agglomération) Grégory Basin, élu, a visité d'autres camps et a pu constater que le camp de La Ravoire est loin d'être le pire en termes de nuisances.
Le collège du centre-ville sera-t-il déplacé ?	Oui – le collège de la Ravoire est le plus ancien de Savoie. Entre réhabiliter l'actuel collège ou le déplacer, le département a fait le choix du déplacement. Il étudie actuellement la possibilité de la déplacer aux abords du Lycée du Granier.
QUELLES SONT VOS IDEES POUR LE MIEUX VIVRE ENSEMBLE ?	
Les comités de quartiers doivent pouvoir suggérer des idées positives pour un mieux « vivre ensemble ». Les idées transmises serviront de base de travail au prochain comité de quartier.	Envoyez vos idées à comitesdequartiers@laravoire.com ou par courrier.
<p><u>Prochaine réunion de la commission :</u></p> <p>Vous recevrez votre invitation par mail et une information sera donnée sur page Facebook et sur le site internet de la mairie</p>	
<p>Jérôme FALLETTI</p>  <p>Elu délégué à l'équipement public Et au comité de quartier « pré jolie / carpinelles / boige »</p>	

Annexe 1 : PLAN DE MASSE PROJET DE LOTISSEMENT RUE DE JOIGNY



Odile BAIMA-ALBERT - Architecte DPLG. - 200, Rue Napoléon ter - 73490 LA RAVOIRE - 04 79 85 08 45 // MMO - BET VRD - 73190 CHALLES LES EAUX

<p>Crédit Mutuel - aménagement foncier Création d'un lotissement</p>	<p>Crédit Mutuel Aménagement Foncier</p>	<p>NOTA : Ces éléments graphiques ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent en aucun cas être utilisés pour réaliser la construction</p>	<p>PERMIS D'AMÉNAGER 28.07.2021</p>	<p>HYPOTHÈSE D'IMPLANTATION - Echelle : 1/500^{ème}</p>
<p>rue de Joigny - 73490 LA RAVOIRE</p>				<p>PA 9</p>

Annexe 2 : EFFECTUER UN SIGNALEMENT AUPRES DES SERVICES TECHNIQUES



Pour toute anomalie sur la commune relevant des services techniques ...

- Voirie (trottoir, chaussée)
- Lampadaire
- Panneaux de signalisation endommagés
- Câblé (électrique ou télécom) qui pend trop bas, voire sur la chaussée ou poteau endommagé ou dangereux
- Résidus de travaux de BTP sur la voirie
- Dysfonctionnement de Jeux pour enfants
- Végétation du domaine public (arbres, fleurissement, haies, pelouses, etc ...)
- Dépouille d'animal
- Zone de collecte des déchets
- Etc

... signalez-le aux services techniques : Nous sommes là pour maintenir votre espace public propre et sécurise

1 – idéalement, via le formulaire en ligne : sur le site <https://www.laravoire.fr/> → démarches, → services techniques, le reste est intuitif

2 – ou par mail (idéalement avec photo à l'appui) à services-techniques@laravoire.com

3 – en cas d'urgence ou si vous n'avez pas accès à internet : 04 79 72 73 49 (un répondeur prendra votre message en cas d'absence)